

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2016

**Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

N° 45

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016 (accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Dispositifs Loisirs Quotidiens des Jeunes
Subventions 2016**

Le programme d'activités et de loisirs « Collectif-Eté » des 4 maisons pour tous - les maisons pour tous d'Ergué-Armel et de Penhars, la MJC/MPT de Kerfeunteun, la maison de quartier du Moulin Vert s'appuie sur deux dispositifs spécifiques - Loisirs Quotidiens des Jeunes (LQJ) et Vacances Pour Tous (VPT), co-financés par la ville de Quimper et le conseil départemental du Finistère. 25 459 €, au titre du LQJ sont à répartir entre les 4 structures pour l'année 2016.

Cette année encore, le Collectif-Eté des 4 maisons pour tous - les maisons pour tous d'Ergué-Armel et de Penhars, la MJC/MPT de Kerfeunteun, la maison de quartier du Moulin Vert - se propose d'accompagner les jeunes et leurs familles dans la préparation d'un programme d'activités et de loisirs pendant les vacances.

Ce programme d'activités s'appuie sur deux dispositifs spécifiques - Loisirs Quotidiens des Jeunes (LQJ) et Vacances Pour Tous (VPT) -, co-financés par la Ville de Quimper et le conseil départemental du Finistère, qui apportent au collectif des quatre Maisons pour tous des moyens financiers supplémentaires venant renforcer les dotations globales allouées aux structures et à leurs secteurs jeunesse au titre des politiques ordinaires.

Cette année, en raison d'un retard annoncé par les instances du conseil départemental du Finistère concernant la validation de la convention de financement, la subvention LQJ est présentée indépendamment du VPT. La somme allouée à ce dispositif par la ville s'élève à 25 459€ pour l'année 2016.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le maire à verser les subventions et à signer les avenants aux conventions passées entre la ville et les structures socioculturelles pour le dispositif LQJ ;

2 - de répartir ces crédits de la façon suivante :

Dispositif Loisirs Quotidiens des Jeunes, dotation globale : 25 459 € (imputation 6574.7102.710.422) somme répartie comme suit :

- Subvention à la MPT Ergué-Armel	7 927 €
- Subvention à la MJC/MPT de Kerfeunteun	4 574 €
- Subvention à la MPT de Penhars	9 909 €
- Subvention Maison de quartier du Moulin Vert	3 049 €.